Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Besançon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Haute-Saône

Vesoul, le 30 novembre 2018

L'inspecteur adjoint à Madame l'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services de l'Education nationale de la Haute-Saône,
chargé du 1er degré et de l'ASH

à

Destinataires in fine

Inspecteur adjoint
à l'IA-DASEN,
chargé du 1er degré
et de l'A.S.H

Téléphone
03.84.78.63.59
Fax
03.84.78.63.63
Mél.
ce.ienash.ia70@ac-besancon.fr

5, Place Beauchamp
BP 419
70013 Vesoul cedex

Objet : procédure première demande de PPS

L'école inclusive est une priorité nationale, la scolarisation des élèves en situation de handicap s'inscrit naturellement dans ce défi et nous concerne pleinement.

Dès le plus jeune âge ou plus tardivement, l'Ecole, en complément de toutes les aides qu'elle apporte à l'élève au quotidien, s'interroge parfois sur des besoins spécifiques qui doivent être évalués puis validés par les instances de la MDPH, afin d'être compensés au plus près.

Les étapes qui conduisent à ces évaluations peuvent être délicates à mener particulièrement lors d'une première demande. Pour aboutir efficacement et rapidement, la plus grande attention et le meilleur accompagnement possible des familles seront un gage de réussite à la mise en place éventuelle d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation).

Un groupe de travail réunissant l'équipe ASH et les enseignants référents du département a permis de finaliser une procédure actualisée de la démarche de saisine de la MDPH, qui ne peut être qu'une initiative des familles.

Nous insistons plus particulièrement dans la procédure « première demande » sur la sécurisation de la démarche de saisine pendant la réunion d'équipe éducative (fournitures des Cerfa, certificats médicaux téléchargeables...) et sur la période cruciale qui suit (contacts avec les familles, relances puis envoi des documents à l'enseignant référent...).

L'inspecteur adjoint à l'IA-DASEN, chargé du 1er degré et de l'ASH

Stéphane PIERRE

Destinataires :

Madame l'inspectrice de l'Education nationale en charge de l'information et de l'orientation,
Mesdames et monsieur les inspecteurs de l'Education nationale de circonscription,
Madame la médecin conseillère technique à la DSDEN de Haute-Saône,
Monsieur l'infirmier scolaire conseillé technique à la DSDEN de Haute-Saône,
Madame l'assistante sociale conseillère technique à la DSDEN de Haute-Saône,
Mesdames et messieurs les proviseurs,
Mesdames et messieurs les principaux de collège et directeurs adjoints de Segpa,
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs d'école sous couvert des IEN,
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement privés : écoles, collèges, lycées, EREA, MFR,
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement sanitaires et médico-sociaux,
Monsieur le directeur de la MDPH,
Monsieur le responsable secteur enfant de la MDPH,
Mesdames et messieurs les psychologues de l'Education nationale,
Mesdames et monsieur les enseignants référents.